

Fontaines info'

Bulletin annuel de la vie communale

Janvier 2017

Une commune actrice de la dynamique du Grand Chalon



D'UNE ANNÉE À L'AUTRE - 2016 / 2017

JEAN-CLAUDE GRESS / CAMILLE COULON

Edito

Voilà une année 2016 qui laissera derrière elle l'impression désagréable d'une planète affligée par des événements inquiétants : Daesh, Syrie, Afrique, D. Trump et d'autres plus que préoccupants, comme par exemple l'attitude inattendue et plus que répréhensible de certains de nos politiques, l'évolution de la famille, les nouvelles addictions, les migrants...

Nous sommes plus facilement marqués par les événements négatifs.

Heureusement, certains envoient des messages positifs, trop peu relayés par les journalistes et en particulier, bravo les bénévoles qui animent des associations à but caritatif permettant de loger, nourrir, habiller certaines personnes en difficulté ou d'autres se mobilisant pour obtenir des fonds pour des personnes jeunes en grande maladie.

Nous devons lutter contre la tendance de notre société à rendre les personnes individualistes. L'homme et la femme ne trouvent leurs joies que dans une vie partagée en famille ou en société. Celle-ci semble s'acharner chercher à nous pousser à faire le contraire, par exemple, par la télévision et les téléphones portables, une véritable plaie si nous ne savons pas prendre nos distances par rapport à ces outils.

Fontaines doit être un village où les solidarités intergénérationnelles se développent naturellement pour le bien-vivre de tous.

Le Conseil Municipal et moi-même, animés par cette envie, vous présentons dans ce sens nos vœux les meilleurs pour cette année 2017.

Jean-Claude GRESS
Maire



BILAN 2016

Commerce, Artisanat, Industrie

L'année 2016 aura vu l'ouverture d'un traiteur, rue des Maréchaux, d'une friagerie au Gué des Bateliers, de la boutique du lycée, d'un opticien, l'installation d'un maçon et d'un spécialiste du chauffage.

A nous, si nous souhaitons que ces services perdurent, d'en être les premiers utilisateurs !

Enfin, nous remercions toutes ces belles entreprises de la ZA des Ormeaux qui créent des emplois.

Jean-Claude GRESS

Pôle de Santé Fontenois

De fait, Fontaines est doté d'un pôle de santé qu'il nous faut valoriser. Nous avons la chance de bénéficier des services de deux médecins, d'un dentiste, de trois infirmières, d'une orthophoniste, d'un kinésithérapeute, d'un opticien, d'une pharmacie... Egalement, un podologue habite Fontaines et un ostéopathe devrait s'installer courant 2017. Il nous faut affirmer l'existence de ce pôle et mettre à sa disposition si nécessaire, tout local permettant de réaliser leurs consultations. C'est cet engagement que prend le Conseil Municipal actuel.



François SIKNER

Aménagements de voirie, aménagement de bâtiments communaux, aménagement d'espaces verts, mise en valeur de nos peupleraies...

BILAN DES TRAVAUX 2016

Nous avons la chance d'avoir un personnel technique pluridisciplinaire de qualité, et ceci nous permet de prendre à notre charge des travaux très diversifiés au lieu d'en sous-traiter une partie importante.

En plus des travaux conventionnels de fauchage qui nous ont particulièrement occupé de mars à la fin de l'année, des travaux de taille, du ramassage des poubelles implantées dans divers endroits de la commune, de l'entretien des écoles qui monopolise les cantonniers pendant plusieurs semaines durant toute l'année : travaux dont peu de personnes sont conscientes, de leur présence autant que faire se peut à l'entrée des écoles, notre personnel a encore démontré tout son professionnalisme et son implication en réalisant les travaux décrits ci-après :

- Mise en ordre de l'atelier et nous attendons avec impatience la construction de l'extension (1er semestre 2017) car cela devient très difficilement gérable dans le respect des normes de sécurité.
- Prise en charge d'une partie de l'entretien mécanique des équipements.
- Après avoir réalisé la salle pour le Foyer Rural, nos cantonniers ont réalisé la salle multimédia qui sera attribuée aux élus : la salle actuelle sera destinée dans un premier temps à l'agence postale et accueil et dans un second temps aux élus en remplacement de la salle actuelle qui deviendra l'agence postale. Cette salle a été refaite dans son intégralité : isolation complète des murs, toilage du plafond, peintures, carrelage, électricité et lignes informatiques, alimentation en eau froide et eau chaude avec évier et mise en place d'un robinet extérieur pour palier un départ de feu car non existant dans la cour de la mairie.
- Ils ont commencé la réfection de la troisième salle multimédia qui sera finie pour mi-janvier.
- Finalisation du local du fleurissement avec installation électrique neuve et alimentation en eau froide, eau chaude et évacuations.
- Nettoyage des caves de la cure et de l'ancienne chaufferie plus mise en place d'un éclairage digne de ce nom.
- Nettoyage des carrières.
- Plantation du verger des papis mamies, des arbres au Pâquier côté Ouest, de la Vie de Vache et préparation du terrain pour ensemencement.
- Nettoyage du jardin de la cure pour préparation des travaux d'implantation de la porte d'accès rue de l'Egalité et finition du mur commencé il y a une quinzaine d'années.

- Remblaiement des trous dans les chemins communaux desservant des riverains et aménagement de chemins.

- Réalisation d'une tranchée pour mise en place d'un drain le long du terrain de foot ball.

- Nettoyage des cours de tennis et des abords de l'école du chien.

- Terrassement pour mise en place des cavurnes au cimetière.

- Nettoyage de la carrière, nivellement, talutage du sentier sur la route du clos l'évêque

Je suis sûr d'avoir oublié certains travaux réalisés et j'espère qu'ils ne m'en voudront pas.



Salle des élus



Mur de la Cure

Par ailleurs nous avons sous traité certains travaux tels que la réparation du toit du lavoir du moulin, la création d'une porte d'accès à la cure (après avoir déposé celle existante dans le mur du parc Sainte Suzanne), la réfection de la porte entre garage et jardin de la cure très dangereuse, la finition du mur commencé en chantier jeunes, la mise en place de 25 cavurnes dans le cimetière et l'aménagement de la placette en mémoire des anciens combattants ou encore, l'entretien des peupleraies par suppression du gui et élagage.

Alain BOURGEON

Les carrières

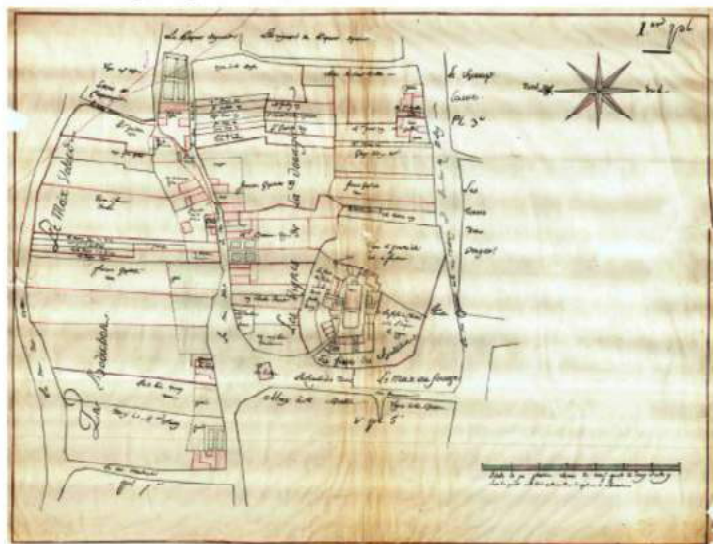


La vérité oblige à dire que le Comité ne s'est pas réuni en 2016. Une raison majeure à cela : les projets qu'il portait en 2015 (création d'une « Maison de la Pierre et du Patrimoine Fontenois » et création d'un circuit touristique et pédagogique aux Carrières Blanches) n'ont pu avancer.

Dans le premier cas (la Maison du Patrimoine), cela a d'abord été une affaire de priorités financières. En ce sens, le budget d'une commune ressemble furieusement à celui d'un ménage : certains choix à faire sont parfois déchirants, si ce n'est frustrants.

Dans le second, c'est de temps dont ont manqué nos cantonniers. Sans eux, un minimum d'aménagement des carrières est impossible.

Cela dit, ne nous cachons pas non plus dernière notre petit doigt : aucune proposition n'est venue de personnes susceptibles d'être intéressées par les thèmes que le Comité a en charge. Faut-il donc en déduire que l'histoire ou le patrimoine de notre village ne concerne ou ne motive personne ? A chacun d'y répondre, en conscience.



L'église et la motte féodale - extrait de plans consultables

Personnellement, j'en doute, en constatant qu'une association créée en février 2016 (le « Groupe de Recherches et d'Etudes Fontenoises - G.R.E.F. »), héritière d'une précédente association (« Le Vieux Fontaines »), réunit déjà 17 participants fidèles et passionnés lors de ses conférences et visites.

Donc, il doit y avoir d'autres explications. Je vous en livre au moins trois :

- L'activité professionnelle de nombreux Fontenois, qui laisse peu de place aux loisirs ;
- Le désintérêt général pour le passé, d'autant que la télévision propose en regard une offre culturelle tellement riche et variée (!) ;
- Les idées dites « politiques », avec cette règle presque immuable : ce que veulent construire ceux qui ne sont pas du même bord que vous, est a priori mauvais, ou au minimum suspect. Donc, dans le meilleur des cas, critiquons ; dans le pire, attendons sans rien faire les prochaines échéances. Et là, « on verra ce qu'on verra » !



Statue de façade de l'église St Just et détail de son socle

Comme si le patrimoine fontenois ou l'histoire de notre village était « à droite », ou « à gauche », ou « au centre », ... ou « ailleurs » !

L'important est que, malgré tout, il se fasse quelque chose qui rejoigne les centres d'intérêt du Comité.

Evoquons (dans le désordre et de façon condensée) : création de dépliants touristiques disponibles en mairie (sur la statuaire de l'église St Just ; sur les carrières) ; hébergement par la commune, cet été, des archéologues allemands qui travaillent depuis plusieurs années aux grottes préhistoriques de Mellecey ; début septembre, conférence publique sur la préhistoire à Fontaines, par le Docteur SIKNER ; Journées du Patrimoine consacrées au même thème (ateliers de démonstration de taille de silex, de jet de sagaie grâce à un propulseur, d'utilisation de pigments naturels et, ce qui a passionné les enfants : comment allumer un feu sans allumettes ni briquet !) ; visite guidée de l'église Saint Just ; exposition d'outillage de carriers, tailleurs et sculpteurs de pierre ; visite de Fontaines, organisée par l'Office du Tourisme de Chalon sous la conduite d'une guide-conférencière etc.

Pour 2017, les projets lancés en 2015 par le comité devraient (pourraient ??) voir le jour : installation de notre « Maison de la Pierre et du Patrimoine Fontenois » ; création du circuit de visite libre ou guidée aux carrières ; création d'un circuit des calvaires. Et bien sûr, poursuite des coopérations déjà fructueuses avec : le comité « Tourisme-Cérémonies-Animations festives » ; l'Office du Tourisme de Chalon et ses annexes à Givry et Rully ; les associations (« Animations en Côte chalonnaise » ; « G.R.E.F. » ; « Association des Amis de l'Eglise Saint Just »...).

Les personnes qui souhaitent participer au Comité « Culture-Patrimoine-Mémoire de Fontaines » peuvent se faire connaître auprès de la mairie, et venir, non seulement avec « leurs » idées, mais surtout, avec l'envie de les concrétiser et d'en piloter elles-mêmes la mise-en-œuvre.

Michel BONNOT

Etudes 2016 du projet d'aménagement de la mairie

Il aura fallu toute l'année 2016 pour mener à bien les études des aménagements nécessaires de la Mairie et de ses annexes. Des travaux ont été réalisés en 1987 et portaient sur l'aménagement du bâtiment Ouest, côté place, mais rien n'avait été fait sur le bâtiment principal Est. Trois urgences s'imposaient pour ce bâtiment : les toitures, les enduits de façade et des travaux d'isolation et d'amélioration des conditions de chauffage, un objectif de performance énergétique étant ciblé. De plus, dans ce bâtiment deux salles vont être pour la salle n°2, rénovée et pour la salle à l'étage, au dessus de la 2, aménagée par la création d'une salle pour l'école de musique, la danse de salon, des répétitions de théâtre et autres.

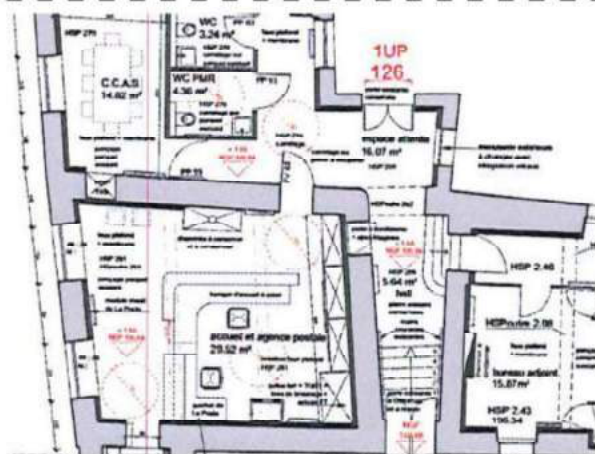
Dans ce bâtiment, deux points d'accès pour personnes à mobilité réduite seront créés par élévateurs : un dans la tour, l'autre à partir de la salle n°2. A l'étage, l'ancienne salle des élus sera transformée en accueil et future Agence Postale. Une salle dédiée uniquement au CCAS et des toilettes handicapés seront également créés à la place de l'accueil actuel. Resteront des pièces à rafraîchir dans ce corps de bâtiment, mais cela sera fait par le personnel communal technique et des bénévoles.

Dans le bâtiment côté place, le logement sera rénové pour y installer une famille, ayant pour mission le gardiennage de l'ensemble des locaux.

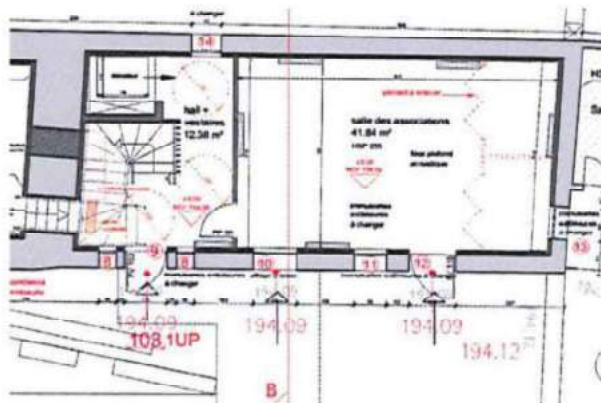
Le porche sera aménagé par souci d'esthétisme et d'économie d'énergie. La salle du Conseil et la salle de danse hip-hop seront également aménagées dans le même esprit. Deux chaudières à gaz nouvelles seront implantées dont une alimentera également les vestiaires sportifs.

Enfin, la cour intérieure sera paysagée et un cheminement intérieur sera créé pour un accès direct à l'église pour les mariages qui le souhaitent. Les plans ci-contre montrent la localisation de certains aménagements. Une réunion publique permettra la présentation de détail du projet

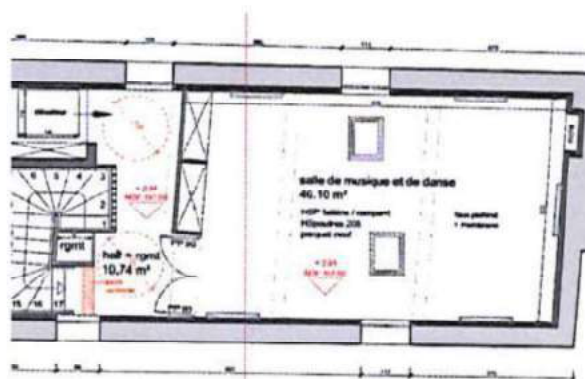
Jean-Claude GRESS



Accueil et Agence Postale



Salle n°2



Salle de musique et de danse

Comité Fêtes et cérémonies

Pour l'année 2016, les animations festives se sont déroulées sous la pluie :

la Fête de la Cloche, avec fête foraine, produit régionaux et animations de nos associations fontenoises

La journée du patrimoine avec la participation des étudiants en archéologie, l'exposition de Michel BONNOT sur les outils des tailleurs de pierre, la visite guidée de notre église par l'association des Amis de St Just et une conférence sur l'archéologie.

La commémoration du 11 novembre, au monument aux morts avec la participation de nos écoliers, des pompiers et de la batterie fanfare s'est, elle, déroulée par beau temps.

Alexandra QUATRIN



NOËL 2016

COMME TOUS LES ANS, LE PÈRE NOËL EST VENU APPORTER SES CADEAUX ET PAPILLOTES AUX ENFANTS DES ÉCOLES. LES ENFANTS ÉTAIENT TRÈS ÉMUS ET CONTENTS DE CETTE VISITE.



Urbanisme PLUi AVAP

C'est un travail énorme pour les services du Grand Chalon que de travailler sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) des 38 communes qui le constituent, en cherchant à atteindre la cohérence d'ensemble nécessaire. Des demandes d'intérêt particulier et des demandes d'intérêt général ont été formulées aux services instructeurs du dossier. Les services du Grand Chalon travaillent sur ces demandes et devraient faire valoir leurs conclusions à mi-janvier 2017.

En parallèle, l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) fait l'objet d'un travail par une équipe spécialisée. Nous devons nous enorgueillir, même si c'est une contrainte certaine, que notre village soit reconnu remarquable ; son patrimoine mérite d'être préservé et la construction réglementée en cohérence avec ce patrimoine que les générations précédentes nous ont légué.

✧ Etat Civil 2016 ✧



Naissances

Léonie VACHER	le 17 janvier 2016
Tom KERIK	le 20 janvier 2016
Giuliana CHAPLIN MAZUEZ	le 20 février 2016
Sacha, Roger DESMUS	le 07 mai 2016
Sacha VECCHI	le 14 mai 2016
Inès MARAIS	le 28 mai 2016
Téha MARGOTTIN	le 29 juin 2016
Tifenn, Emmylou LEGUÉ	le 19 juillet 2016
Pierre-Jean, Marie GUEUGNEAU LAOT	le 30 juillet 2016
Mathys POIVRE PAQUELIN	le 31 août 2016
Théo THEURET	le 26 novembre 2016
Hugo, Olivier BELLEVILLE	le 8 décembre 2016
Élie, Magali, Gaëlle BELLAMY	le 21 décembre 2016

Mariages

Anthony, Patrick, Marcel MORIAU et Jonathan, Léon RATEAU	le 22 mars 2016
Guillaume DOLICQUE et Séverine, Marie-Paule KEISER	le 4 juin 2016
Jean-Pierre, Marcel DUPONT et Mireille BRUCHON	le 18 juin 2016
Vincent, Patrick, Marie GOUFFIER et Anne-Laure, Marie, Françoise, Simone POULLAIN	le 2 juillet 2016
Pascal GARNIER et Martine BOURDIAU	le 9 juillet 2016
Pierre GELY et Tengyun CHU	le 16 juillet 2016
Alexandre SAVIN et Laurence, Catherine, Clotilde D'AIX	le 30 juillet 2016
Antônio, Alexandre FERREIRA MENDES et Stella, Laure, Rosalia D'AMICO	le 27 août 2016
Marc, Antoine, Philippe, Marie JARRE et Sandrine BARNAY	le 3 septembre 2016
Guillaume CLEAUX et Séverine TERRET	le 15 octobre 2016

Décès

Roger, Gilbert NARJOUX (transcription)	le 29 janvier 2016
Gérard PUTIGNY	le 29 février 2016
Philippe, Marie, Charles, Jean, Claude MARCÉ (transcription)	le 8 mars 2016
Alain, Louis, Joseph COFFIN (transcription)	le 14 avril 2016
Guy Louis GROB	le 19 juin 2016
Jeannine, Yvonne, Juliette, PRÉTET épouse BRUCHON	le 19 juin 2016
Jean, Joseph DESVIGNES	le 24 novembre 2016
Renée, Marcelle GROFF (transcription)	le 11 novembre 2016

NAP (RYTHMES SCOLAIRES)

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SE PORTENT BIEN. LES EFFECTIFS SONT EN PROGRESSION D'ENVIRON 20% AU NIVEAU DE LA FRÉQUENTATION, LES ACTIVITÉS PROPOSÉES SONT DE QUALITÉ ET J'EN PROFITE POUR REMERCIER, UNE FOIS DE PLUS, LE PERSONNEL ENCADRANT.

JACQUES CARLOT

Bois

La Société Margaritelli s'est portée acquéreur des coupes 26, 28 et 29 à un prix que nous avons estimé satisfaisant.

Tous les chênes sont coupés et sont stockés en bordure de coupe.

Nous mettons en vente dans un premier temps les houppiers de la coupe 26 avec vidange pour le 30 septembre maximum, car nous devons réaliser la préparation de cette coupe pour régénération.

La période de coupe des affouages a commencé avec quelques nouveautés : fin du brûlage sauf feu de convivialité et obligation d'équipements de sécurité.

Nous avons créé un sentier découverte dans le bois du Nainglet qui vous permettra d'admirer un certain nombre d'arbres remarquables tels que chênes centenaires et plus, 3 hêtres rares dans nos forêts et les mares.

Ce sentier sera matérialisé avec informations. Valorisons et soyons respectueux de ce que nous ont légué nos aïeux.

Alain Bourgeon

Associations

Les associations Fontenoises se portent bien financièrement et les salles qui sont mises à leur disposition sont très fréquentées. Suite aux travaux de la mairie, elles vont pouvoir bénéficier de salles remises à neuf et d'une nouvelle salle au dessus de la salle n°2.

Nous sommes conscients que la rénovation de la mairie va engendrer des problèmes au niveau de l'occupation des salles durant les travaux. Il faudra être patient, car nous n'aurons pas forcément de lieux de substitution pour tout le monde. Nous ferons notre maximum afin de ne pas pénaliser les associations.

Les travaux devraient débuter fin avril et se terminer en avril 2018.

Jacques CARLOT

COMMERCES, ARTISANAT, INDUSTRIE.

2017 DEVRAIT VOIR L'INSTALLATION D'UN OSTÉOPATHE ET D'UNE HYPNOTHÉRAPEUTE. NOUS LEUR SOUHAITONS D'ORES ET DÉJÀ LA BIENVENUE.

POUR LES ARTISANS ET POUR PERMETTRE LEUR DÉVELOPPEMENT, UNE ZONE ARTISANALE EST EN PROJET À LA PLACE DE L'ANCIENNE STATION D'ÉPURATION ET DERRIÈRE LE LOCAL DU PERSONNEL COMMUNAL DE VOIRIE. ENFIN, LA ZA DES ORMEAUX DEVRAIT DEVENIR COMMUNAUTAIRE, COMPTE TENU DU POTENTIEL INDUSTRIEL DES ENTREPRISES QUI Y TRAVAILLENT.

J.-C. G

Urbanisme AVAP PLUi

2017 sera l'année de l'aboutissement des zonages et règlements du PLUi et de l'AVAP.

Un commissaire enquêteur analysera vos remarques par rapport aux zonages et règlements établis par le Grand Chalon. Les dates de rendez-vous seront communiquées par affichage électronique, totems, site et page facebook de la commune.

J.-C. G

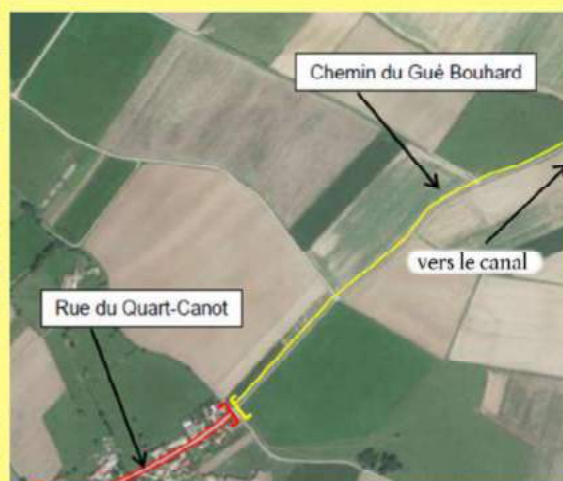
Piste cyclable

Un dossier de consultation d'un maître d'oeuvre va être mis en ligne en janvier pour aboutir à un DCE permettant le chiffrage du projet et les demandes de subventions de la réalisation au Sud du chemin du Gué Bouhard, en site propre d'une piste cyclable de 2,50m de largeur utile (3,50m en tout).

L'intérêt de la création de cette piste cyclable est double : il permet le déplacement doux par le biais de la voie verte qui longe le canal, pour se rendre à Chagny ou à Chalon sur Saône. Il permet aussi aux touristes circulant sur la voie verte de rejoindre notre village et ensuite d'aller soit à Mercurey, soit à Rully, par un jeu de chemins évitant les routes à fort trafic type RD 981.

Pour les touristes résidant à Fontaines, à terme, des vélos pourraient être mis à disposition, moyennant 5€ par jour pour assurer leur entretien (prix à débattre).

J.-C. G





INFORMATIONS GENERALES

Projets et discussions

- Une enquête va être menée après des aînés afin de se faire une idée sur ce qui leur plairait le plus : le colis de fin d'année ou un repas qui les rassemblerait.

- Mutuelle communale: des démarches et contacts sont en cours afin de pouvoir répondre aux besoins des Fontenois qui pourraient renoncer à des soins faute de complémentaire santé. La commune ne joue qu'un rôle d' initiateur et de médiateur dans cette mise en place, elle n'est ni assureur, ni souscripteur du contrat ni financeur du dispositif. L'intérêt, bien sûr, est d'obtenir un contrat de groupe.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en mairie.

- Transport solidaire : l'idée (déjà mise en place par d'autres Centres Intercommunaux d'Action Sociale) est de faciliter les déplacements occasionnels de courte distance aux personnes de plus de 65 ans n'ayant pas de moyens de locomotion ou ne pouvant utiliser les transports classiques (taxi, bus ...) en sollicitant des bénévoles Fontenois qui s'inscriraient à l'accueil de la mairie en indiquant leurs déplacements programmés sur Chalon sur Saône avec les horaires d'aller et de retour. Les personnes intéressées par l'offre de déplacement s'inscriraient à leur tour au secrétariat.

Aide au paiement d'une complémentaire santé

cette aide concerne toutes les personnes dont les revenus sont faibles mais légèrement supérieurs au plafond d'attribution de la CMU (Couverture Médicale Universelle).

Elle ouvre droit à une réduction de votre cotisation à une complémentaire santé.

Pour l'obtenir il vous faut remplir le formulaire S 3711 (disponible au CCAS ou en mairie) et l'adresser à votre Caisse d'Assurance Maladie accompagné des pièces justificatives

VOYAGE

Le C.C.A.S. prévoit pour le mois de juin 2017, un voyage organisé au profit des aînés (75 ans et membres des clubs « réputés aînés ») de Fontaines.

Le thème serait « Grenouilles et navigation », soit une croisière au départ de Chalon, sur la Saône et la Seille.

Le repas serait prévu à bord.

Il sera demandé une participation individuelle de 20€ en espèce ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les personnes intéressées se feront connaître avant le 31 MARS 2017, en joignant leur participation*.

Les bulletins d'inscriptions seront distribués :

- aux personnes âgées de 75 ans et plus
- aux Charmilles
- au Club des aînés du Foyer Rural
- auprès de l'association Siel Bleu

Pour tout renseignement :

- Colette ROBIN : 03 85 91 46 45
- Marie-Thérèse RAZER : 03 85 91 40 93

* en cas de désistement non signalé 15 jours auparavant, la participation restera acquise au C.C.A.S.

GRENOUILLES ET NAVIGATION

Dimanche 25 Juin 2017

9h30 : départ de Chalon pour LA TRUCHERE

10h30 : croisière en bateau sur la Seille et la Saône.

12h15 : déjeuner : kir, salade du chef, grenouilles/ gratin dauphinois, fromage blanc à la crème, vacherin glacé, 1/4 de vin blanc ou rouge ou rosé, café.

vers 16h : départ pour Chalon sur Saône



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU C.C.A.S. 2017

- 12 janvier : après-midi galette aux Charmilles
- 18 mars : soirée théâtre
- 10 juin : Grill Party aux Charmilles
- 25 juin : sortie balade sur la Saône (projet réalisable selon inscriptions)
- 5 octobre : goûter des aînés
- 16 décembre : colis de Noël



Colette ROBIN et Claude CHALUMEAU chez Mme PRIGENT lors de la distribution des colis de Noël

Un « Espace Patrimoine » pour Fontaines

A Fontaines, « village d'eau et de pierres », l'eau est en représentation permanente : sources, ruisseaux, lavoirs...

Fontaines est aussi un très ancien village de carriers, de tailleurs de pierre et de sculpteurs. En témoignent les anciennes carrières qui surplombent Saint Nicolas, exploitées depuis la conquête romaine. Et même avant... bien avant... : les « hommes de la pierre taillée » ont laissé, dans les champs environnants, les vestiges de leur labeur : percuteurs, éclats de silex, grattoirs, pointes de flèche...

C'est donc la pierre, ce patrimoine particulier (mais pas seulement lui) que la commune veut rappeler par la création d'une « Maison du Patrimoine » (dénomination provisoire).

Dans l'esprit, il s'agit de créer un pôle culturel central, à vocation touristique, pédagogique et mémorielle.

Il constituerait à terme une sorte d'office du tourisme fontenois.

Il servirait de point de rencontre et de point de départ pour des circuits de découverte du village : circuit des lavoirs (existant) ; circuit des calvaires et circuit des carrières (en cours de conception) ; le tout dans un centre-bourg offrant des possibilités d'hébergement et de nourriture.

Le site prévu est le « porche » (actuellement fermé par une grille) qui dessert l'Espace Jeunes, face à la mairie.

Une fois clos, il offrira un volume d'environ 80 m², permettant à la fois d'exposer des collections (outillage de carriers, tailleurs et sculpteurs de pierre ; objets archéologiques ; agrandissements



Tailleurs de pierre à Fontaines (1893)



Cric de carrier



Marteau taillant - Bretture

de cartes postales anciennes sur Fontaines...) et, avantage non négligeable : une fois fermé, cet espace assurera une meilleure cohérence énergétique à l'ensemble de L'Espace Jeunes, actuellement coûteux en termes de chauffage, à cause de ce grand vide ouvert à tous les vents.

Les collections présentées sont celles de donateurs ou de prêteurs fontenois.

Ce projet s'inscrit dans le cadre général de la restructuration de la mairie (mise aux normes « Handicap » ; installation d'une agence postale ; création de salles associatives...) ; de la rénovation des locaux du Foot ; et, au delà, d'un projet ultérieur de halle festive et de toilettes publiques.

Il pourra s'ouvrir sur des partenariats qui seront proposés : à des associations ; aux scolaires ; à des professionnels de la pierre ; et bien sûr aux habitants désireux de participer à la démarche.

Gageons que les Fontenois pourront être intéressés par l'existence, au sein du bourg, de témoignages de l'histoire du village, et de certains de ces métiers d'artisanat ou d'art qui ont donné à Fontaines ce cachet particulier qui justifie cette appellation partielle de « village de pierre ».

Michel BONNOT



Rabotins

Un espace à valoriser : les anciennes « Carrières Blanches » de Fontaines

Ouvertes sur le flanc Est de la colline Saint Hilaire, les carrières de Fontaines ont une histoire très ancienne : leur exploitation est en effet attestée dès l'époque gallo-romaine.

Depuis quelques années déjà, une réflexion est lancée sur les possibilités de valoriser, dans une perspective environnementale assumée, ce vaste espace naturel qui témoigne en même temps du labeur des hommes.

La démarche entreprise s'inscrit en cohérence avec un autre projet de la commune de créer un espace dédié à la pierre, ce patrimoine fontenois particulier, espace destiné à devenir le point de départ de plusieurs circuits touristiques permettant la découverte du village : circuit des lavoirs ; circuit des calvaires ; circuit des carrières...

Elle a débuté par la publication par un Fontenois, en 2015, d'un ouvrage sur l'histoire des carrières.

Elle s'est poursuivie par la conception et la mise à disposition du public, en 2016, d'un dépliant de visite libre intitulé : « Imaginer les carrières ».

Elle pourrait d'ailleurs déboucher, en 2017, sur l'organisation de visites guidées et documentées sur le site lui-même, en collaboration avec l'Office du Tourisme de Chalon (conception partenariale en cours).

Le projet qui pourrait voir le jour prochainement constituera le troisième volet de la démarche.

Celui-ci consistera d'abord à créer sur place un sentier balisé d'interprétation, à vocation pédagogique et touristique.

Il offrira, sous la forme de présentoirs implantés sur des points d'observation choisis, des informations illustrées sur : la géologie locale ; l'histoire des carrières ; les usages de la « pierre de Fontaines », renommée aux 19^e et 20^e siècles ; les métiers de ces carriers et de tailleurs de pierre qui ont exercé sur place.

Deux sites particuliers ont en outre été retenus pour être aménagés parce qu'ils offrent une vue panoramique remarquable sur Fontaines, la plaine chalonnaise, et les carrières elles-mêmes.

Le projet est susceptible d'intéresser, outre les Fontenois et leurs hôtes, les touristes présents dans la région, ainsi qu'un public scolaire local.

Il a bien sûr pour objectif de générer une attractivité originale dont bénéficiera le village, en s'inscrivant au sein d'une démarche touristique à la fois globale : Voie Verte ; Voie Bleue ; circuits pédestres et de V.T.T. ...présents au pied de la Côte Chalonnaise ; et spécifiquement fontenoise, puisque ce « circuit des carrières » s'intégrera dans les autres circuits existant (lavoirs), ou à créer (calvaires), au départ de la future « Maison du Patrimoine ».

Michel BONNOT



2017, LE **COMITÉ ANIMATIONS FESTIVES, TOURISME ET CÉRÉMONIES**

VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX !!!

LA PREMIÈRE DATE À RETENIR EST LA FÊTE DE LA CLOCHE LES 15, 16 ET 17 AVRIL !!!

A. Q.

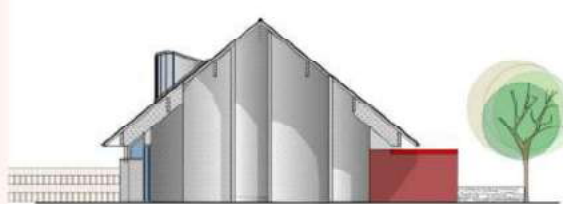
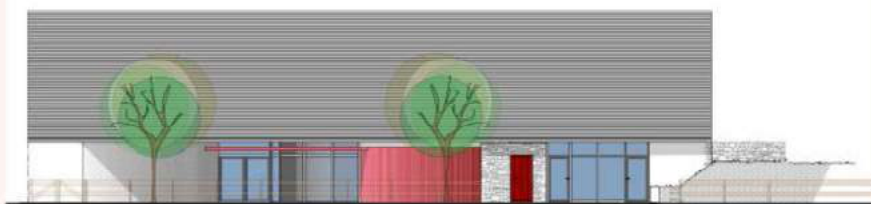
Restaurant scolaire

Le projet du restaurant scolaire est en bonne voie malgré le retard pris dans ce dossier. Des modifications importantes demandées par l'Architecte des Bâtiments de France concernent la simplification souhaitée des formes. La particularité de ce restaurant scolaire est la création d'une salle de détente à l'étage, au dessus des cuisines, d'une contenance d'environ 60 enfants.

Pour accéder à cette salle un escalier est prévu derrière le pignon Nord ainsi qu'un élévateur. Des toilettes pour les personnes à mobilité réduite sont prévues. Cette salle va permettre d'accueillir les enfants du deuxième service, ainsi, ils seront sur place ce qui permettra de laisser plus de temps au premier service qui est composé uniquement d'enfants de la maternelle. Une réponse positive de l'ABF est parvenue en mairie le 27/12. Le dépôt du permis de construire sera effectué rapidement par l'architecte. Le dossier de consultation des entreprises est prévu pour début février.

Les subventions rentrent ce qui est positif, l'ouverture du restaurant devrait se faire en début d'année 2018.

Une présentation publique sera faite à St Hilaire le 20 Janvier à 19h.



Jacques CARLOT

Extension cuisine St Hilaire

Une proposition sur cette extension nous a été présentée mais nous sommes encore loin de la version définitive.

Il reste encore à travailler afin de réduire le coût de cet agrandissement.

J. C.

Vestiaires du foot, maison du patrimoine, WC publics

Le maître d'oeuvre a été choisi lors du conseil municipal du 5 décembre. Celui-ci doit nous rendre une copie fin février pour la réhabilitation de ces 3 projets.

Concernant les vestiaires du foot, des subventions ont été demandées et à ce jour 22 800€ sont actés.

Nous sommes dans l'attente d'autres subventions afin de minimiser le coût pour la Commune.

J. C.

Rénovation énergétique de l'école élémentaire, augmentation de la capacité d'accueil de la maison de l'enfance et sécurisation des écoles et maison de l'enfance

Le maître d'oeuvre a été choisi courant décembre et ce dossier sera prêt pour fin février. Il sera présenté à la DETR et le Syndicat mixte du chalonnais pour l'obtention de subventions.

La maison de l'enfance va voir sa superficie augmentée, car l'appartement qui lui est mitoyen fera l'objet de travaux : ouvertures entre les bâtiments et autres aménagements verront le jour, afin d'apporter de la capacité d'accueil et de la fluidité dans les couloirs.

Le dossier pour la sécurisation des écoles et de la maison de l'enfance est prêt et nous sommes en attente de réponses à nos demandes de subventions auprès de la Préfecture.

Ce dossier comprend la mise en place de caméras pour tout le site, la construction d'un mur surmonté d'une grille, la réalisation d'un portail et d'un portillon d'accès, en continuité des grilles, la création d'espaces intérieurs sécurisés et de videophones.

J. C.



— cloture existante
— muret à surélever d'une grille
— muret à créer et surélever d'une grille

AGENDA 21

Comment vivrons-nous demain à Fontaines ?

Le monde change vite, très vite. À tel point que nous avons parfois l'impression que notre destin nous échappe, qu'il dépend de décisions prises ailleurs, par d'autres que nous-mêmes. Pourtant, l'avenir n'est pas écrit à l'avance. Nous sommes en réalité, pour une large part, responsables de la façon dont nous-mêmes, et les générations qui nous suivront, pourront se loger, se déplacer, s'alimenter, consommer, vivre ensemble...

Comment voyons-nous Fontaines, disons par exemple en 2030 ? Comment imaginons-nous, comment souhaitons-nous voir évoluer notre commune ? Et qu'est-ce qu'il nous semble nécessaire de faire, dès aujourd'hui, pour que vivre à Fontaines ressemble alors à l'idée que nous nous en faisons ?

C'est à cette réflexion que nous vous convions, pour définir ensemble un projet pour notre commune, dans le cadre de ce que nous appelons l'Agenda 21 - comme agenda pour le XXIème siècle.

Dans le courant du premier trimestre, nous vous proposerons pour cela, de participer à un forum, puis à des ateliers, pour définir, d'ici l'automne prochain, les actions que nous souhaiterons concrètement engager pour préparer cet "à-venir" que nous aurons dessiné ensemble.

De façon très pragmatique, nous vous invitons à nous laisser vos coordonnées - votre adresse mail de préférence - pour que nous puissions vous communiquer en temps utile, les dates du forum et des ateliers, et vous tenir informé de l'avancement de la démarche. Vous pouvez pour cela envoyer un simple message à l'adresse suivante :

accueil.mairie@fontainesenbourgogne.fr, ou bien téléphoner en mairie au 03 85 45 87 50.

N'hésitez pas ! Car "l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare." (Maurice Blondel). Ou, comme le disait Coluche, "les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser" !



Fontaines hier, Fontaines aujourd'hui... A quoi souhaitons-nous que ressemble Fontaines, demain?

En France, plus de 1000 collectivités sont déjà engagées dans un Agenda 21.

Ces démarches ont été initiées à la suite du sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992. L'objectif ? Décliner, à l'échelle de chaque territoire, les principes d'un développement durable, en associant les habitants, les associations, les entreprises... c'est-à-dire tous ceux qui sont "parties prenantes" de l'avenir de ce territoire.



Soirée studieuse à Fontaines le 28 novembre

Un petit groupe d'élus et habitants se sont déjà réunis pour se pencher sur les enjeux de notre commune dans de nombreux domaines : habitat, déplacements, emploi, qualité des eaux, milieux naturels, consommation, vie associative...

Un diagnostic à partager

Notre démarche s'engage autour d'un "diagnostic" communal. Un premier document sera bientôt consultable, que chacun pourra contribuer à enrichir. Il sera prochainement mis à disposition en mairie, et téléchargeable sur le site Internet de la commune. Tous ceux qui nous auront communiqué leurs coordonnées (une adresse mail de préférence) en seront prévenus.

J.-C. G.

Maison des citoyens

La salle du Patrimoine va être aménagée. Celle qui accueille aujourd'hui notre école de musique va être libérée. L'école de musique se déplacera dans la grande salle mise à leur disposition, au dessus de la salle n°2.

Le SIVU devrait se déplacer dans la maison de l'enfance agrandie. Globalement, le bâtiment qualifié aujourd'hui d'Espace Jeunes devrait être libéré et la municipalité réfléchit à faire de cet espace une maison du citoyen. J.-C. G

Bâtiment des Vignes de la Framboisière

Ce bâtiment souffre de malfaçons, objet d'une expertise en cours. La commune souhaite que des solutions rapides leur soient apportées. Le local commercial devrait pouvoir être repris rapidement sous réserve de l'accord de l'expert et des assurances. Celles des logements, compte-tenu de leur occupation est plus délicate, mais nous espérons que les difficultés qui subsistent soient réglées rapidement.

J. C.

Vente de l'espace Javouhey

L'espace Javouhey a été mis en vente. Il aurait fallu pour le valoriser, entreprendre des travaux lourds d'isolation et d'aménagement d'accès pour les handicapés. Jusqu'à ce que les travaux de réparation du local commercial des Vignes de la Framboisière soient réalisés, le rez de chaussée accueille notre opticien, M. VUIGLIO. Dès que le local sera réparé, l'espace pourra effectivement être vendu. J. C.

Le Comité de fleurissement de Fontaines

présente tous ces vœux aux Fontenois et Fontenoises. Nous espérons que nos réalisations apporteront « plaisir des yeux » aux habitants et visiteurs et que nous participerons ainsi au « mieux vivre » à Fontaines. N'hésitez pas à encourager le Comité en signalant ce que vous aimez, en faisant part de vos préférences car c'est une dynamique et une récompense pour tous les membres bénévoles de cette équipe.

Comme chaque année nous reprendrons nos activités en mars, mais je demande dès à présent aux membres du comité de réfléchir sur le fleurissement à mettre en place pour le printemps : il faudrait que notre commande soit faite pour fin janvier et dès mi-janvier je programmerai une réunion afin de définir les plantes à commander.

Les huit jardinières en bois, issues de tonneaux rénovés, ont été réceptionnées début janvier. Le travail est excellent et les jardinières prendront place au lavoir du pont Chochot.

Je souhaite une bonne année à tous les membres du comité, un plaisir certain à nos travaux et que notre équipe soit rejointe par d'autres personnes soucieuses d'apporter un peu de leur temps pour le fleurissement de Fontaines.

Isabelle Langry

Vente du bâtiment de la Gare

Ce bâtiment est mis en vente par la SNCF. Son état intérieur est très dégradé. Les contraintes de son exploitation sont fortes. La commune ne pourrait envisager de l'acquérir que pour l'euro symbolique, ce qui est en cours de négociation.

Halle festive

La réalisation d'une halle festive fait partie des projets de la mandature en cours de l'équipe Bien Vivre à Fontaines. Cette halle aurait l'avantage de pouvoir accueillir des animations festives, même quand le temps n'est pas de la fête. Elle serait ouverte évidemment en priorité aux Fontenois, mais pourrait également servir aux communes voisines. A ce stade l'engagement n'est que celui de la réalisation d'une étude de faisabilité, avec détermination d'un coût prévisionnel. En 2017 il sera donc fait choix d'un maître-d'œuvre réalisant ces études préalables. La décision effective de réaliser l'ouvrage dépendra du niveau des subventions mobilisables sur le projet.

J.-C. G.



Etude des travaux de consolidation et d'assainissement de l'église St Just

Les études ont été confiées à l'architecte M. FRAISSE qui a réalisé un rapport de diagnostic permettant de comprendre les étapes de construction de l'édifice, son mode de fondation et définissant les principales problématiques repérées. Des investigations spécifiques ont porté sur l'état des toitures (laves et tuiles plates de Bourgogne), l'étude des maçonneries et les points de pénétration d'humidité (pas de système de collecte des eaux de toitures, infiltration de ces eaux en périphérie du bâtiment, pas d'enduit alors qu'il y en avait un à l'origine, stagnation d'eau dans la crypte, fuites en toiture, pénétration d'eau par les fenêtres...

Nous disposons maintenant d'un diagnostic complet aboutissant à un coût HT de 387 628€, frais d'études et de suivi inclus.

J.-C. G

Inondations

Une réunion de la commission a eu lieu au mois de juin permettant de faire l'état des lieux des problèmes d'inondation, en intégrant l'épisode de fin juin.

Cette réunion a permis d'intégrer au comité Pascal Lamure nouveau conseiller municipal.

Les travaux prévus ont été globalement réalisés et les informations vous avaient été données par les précédents 4 pages.

Cette année nous avons réalisé le nettoyage de la rivière allant du pont Chochot au local des cantonniers.

Nous avons remis en état le pont d'accès menant à la propriété Treillet au Gué de Nifette : pont qui générait des inondations au niveau du restaurant et nous avons débouché un busage.

Nous avons repris le fossé en montant au Clos l'évêque et nettoyé l'exutoire dans la vigne.

Nous avons repris complètement le réseau d'eau derrière le « kebab » au centre du village pour pallier aux malfaçons successives lors de la réalisation de la rue des Maréchaux.

M. Lamure a proposé de faire transiter les eaux sortant du bassin des Clausins par des fossés pour se jeter dans l'exutoire du Pont Juillet.

Lors du dernier 4 pages j'avais évoqué cette possibilité mais nous ne l'avions pas retenue de crainte de générer des désordres au quartier Fort (ne pas déshabiller Pierre pour habiller Jacques).

Après discussions et plusieurs vérifications sur place il été convenu de faire des relevés topographiques pour vérifier s'il était possible de se jeter dans l'exutoire passant sous la ligne à mi-parcours entre Pont Juillet et sous-station.

Les relevés ont permis de confirmer que cette solution était possible moyennant la création de 500 mètres environ de nouveau fossé.

Avec un curage de certains fossés ceci permettrait de ne plus rejeter rue Chaumont les eaux provenant du bassin des Clausins du secteur Sud de Fontaines.

D'autres points ont été vérifiés par le géomètre pour palier des problèmes potentiels tels que bouchage de la rivière traversant la route menant au Lycée Agricole et traversée de la route départementale à hauteur du chemin de la Vie de Vache.

Un point important à vous confirmer, est que la compétence en matière d'inondations va être reprise par le Grand Chalon en 2018.

Cela peut être positif par exemple dans l'étude globale des bassins versants et des différents tracés hydrauliques. Mais la contre-partie risque d'être la priorité des projets entre les différentes villes et villages.

Ayant travaillé depuis longtemps sur ce thème inondations, nous allons envoyer au Grand Chalon un dossier complet comprenant études et chiffrages, de manière à démontrer notre expérience et nos compétences dans ce domaine, et essayer de leur faire prendre en compte nos projets.

Il est clair que certains grands travaux devront avoir l'aval du Grand Chalon mais nous continuerons de travailler et de réaliser les travaux indispensables, nous incombant.

Alain Bourgeon



Un site sensible de rencontre de 2 ruisseaux

Comité « Tranquillité publique Sécurité des Fontenois »

En 2016, l'effort de sécurité s'est surtout porté sur la circulation routière dans Fontaines, en particulier avec l'installation de trois radars « pédagogiques » qui permettent à chacun d'évaluer visuellement s'il est au dessus ou au dessous de la vitesse autorisée.

Il reste cependant d'irréductibles Gaulois pour croire que les accidents n'arrivent qu'aux autres, et oublier que, quelle que soit la vitesse, de la voiture ou du piéton, c'est toujours la voiture qui « gagne ».

La campagne portant sur l'interdiction de stationner sur les trottoirs semble avoir porté ses fruits, même s'il reste toujours quelques indémodables persuadés qu'ils ont tous les droits : il est bien connu que seule la bêtise de certains donne la notion de l'infini !

On trouve toujours également les mêmes cas d'incivilités : ceux pour qui le trottoir est une extension de leur propriété ou de leur commerce (« les piétons n'ont qu'à marcher sur la route » !) ; ceux qui promènent leur chien en le laissant courir librement dans la rue ; ou ceux qui considèrent que le pauvre toutou a des droits, lui aussi, et notamment celui de se soulager sur le trottoir ; et toujours les mêmes rappels à la loi pour cause de haie limitrophe non taillée ou de tapage nocturne....

Faut-il parler de délinquance ? Oui bien sûr, ne serait-ce que par solidarité avec ceux qui en sont victimes. Cela étant, Fontaines n'est pas Chicago : le nombre de faits constatés dans l'année ne se compte même pas sur les dix doigts des deux mains. Il faut rappeler aussi que la commune n'a de compétence qu'en matière préventive.

La Gendarmerie est régulièrement sollicitée pour des réunions de sensibilisation en matière de sécurité domestique : ce fut le cas en janvier 2016 ; ce sera de nouveau le cas en ce début d'année 2017.

A cet égard, on ne répètera jamais assez que chacun doit être le premier acteur de sa propre sécurité. D'autant qu'il suffit parfois de quelques actions très simples pour se protéger :

- Installer un programmateur électrique avec une ampoule basse consommation, afin de simuler une présence dans l'habitation. L'appareil peut être couplé avec l'allumage de la télévision ou de la radio ;

- Une installation d'alarme sophistiquée (et généralement très coûteuse) ne rend pas de meilleurs services qu'un simple système anti-intrusion muni d'un bon « hurleur » ;

- Ne donner à aucun démarcheur téléphonique d'information sur votre domicile (situation ; équipements de sécurité...), et encore moins d'informations relatives à vos absences. Si une prise de rendez-vous est proposée, en fixer soi-même l'horaire ;

- En cas de démarchage à domicile, exiger des personnes de s'identifier avant même de les laisser entrer, surtout si elles affirment venir au nom d'un service quelconque (EDF, Orange ; SAUR....) ; si elles sont plusieurs, n'en laissez entrer qu'une seule en invitant les autres à attendre ; demander des références, une carte professionnelle ; mémoriser certains détails de ces personnes ; relever l'immatriculation, la marque ou la couleur du véhicule ;



- Et bien sûr, ne donner aucune information relative à ses voisins ;

- En cas d'absence, informer un voisin (c'est un service mutuel à se rendre), ou un tiers de confiance ; lui demander de relever le courrier ; penser à débrancher le téléphone afin de créer une sonnerie « occupé » ; retirer du répondeur la mention « Nous sommes provisoirement absents etc »... ; fermer la porte à clé, mais ne pas laisser la clé sous le paillasson ou dans un pot-de-fleur ; fermer les volets des fenêtres les plus accessibles ; et en cas d'absence prolongée, le signaler à la gendarmerie qui programmera ses services de prévention en incluant votre domicile (Opération Tranquillité Vacances).



Ces conseils sont « évidents ». Mais songez cependant que si chacun les suivait, il y aurait moitié moins de cambriolages dans les résidences...

Enfin, n'hésitez pas à passer à la mairie : de petits fascicules relatifs à la sécurité au quotidien y sont disponibles.

Rappelons enfin l'existence du dispositif d'Etat « Voisins Vigilants » (dénommé depuis 2016 « Voisins Référents »). Fontaines compte actuellement cinq référents. N'oubliez pas cependant que vos élus sont également, de par leur fonction citoyenne, vos autres « référents ».

Il s'agit d'un dispositif de prévention de la délinquance.

Ces référents, informés d'anomalies ou de comportements inhabituels (stationnement anormaux de véhicules ; passages d'inconnus ou d'étrangers à la commune proposant tel service ou important telle personne âgée etc.), ces référents donc ont pour seule tâche d'informer sans délai la Gendarmerie en fournissant le maximum de renseignements

utiles, afin de provoquer l'intervention des forces de l'ordre qui agissent alors dans le cadre légal de leurs modalités d'action habituelles.

Ce dispositif fonctionne également dans l'autre sens. Ainsi, informée de phénomènes particuliers (exemple : vols en série dans des résidences de sa circonscription), la Gendarmerie à son tour en informe les référents de la commune afin qu'ils sensibilisent les élus et la population aux phénomènes en question. On précisera que ces référents n'ont aucune prérogative particulière, ni aucun rôle en matière d'intervention. Ni « shérifs », ni « milice », leurs attributions en matière de prévention et de sécurité publique sont et demeurent celles de n'importe quel citoyen.

Toute personne intéressée par la démarche peut se déclarer auprès de la Mairie sans formalisme particulier. Les candidatures proposées seront transmises à la brigade de Chagny pour agrément.

La sécurité, c'est bien l'affaire de chacun. Jusqu'à preuve du contraire...

Michel BONNOT

Pôle de santé Fontenois

Début 2017, le local de La Poste devrait se libérer. Il sera mis à disposition d'un professionnel de santé.

CALENDRIER 2017

REUNION PUBLIQUE :

LE 20 JANVIER À 14H - SALLE ST HILAIRE

ELECTION DES PRIMAIRES DE GAUCHE :

22 ET 29 JANVIER

COMMÉMORATION DU 14 MARS 1962

FÊTE DE LA CLOCHE : 15, 16 ET 17 AVRIL

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES : 23 AVRIL ET 7 MAI

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

JOURNÉE VERTE : MAI (SAMEDI À FIXER)

ELECTIONS LÉGISLATIVES : 11 ET 18 JUIN

FÊTE NATIONALE : 14 JUILLET

20 ANS DU JUMELAGE AVEC PACIANO :

DU 21 AU 24 SEPTEMBRE 2017

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



Etudes des travaux de voirie programme 2017 et programme 2019 ou 2021.

Des travaux significatifs ont déjà été entrepris pour remettre à niveau nos voiries. En 2017, nous avons étudié ce qu'il nous restait à faire pour que l'ensemble des travaux restant à faire soit identifié, quantifié et chiffré. Puis, dans un programme global chiffré à 600 000 € HT et compte tenu du montant, ont été définies des priorités.

En 2017, le programme évalué à 220 000€ HT portera sur la réalisation de cheminements piétonniers sécurisés (Quartier Fort, Rue Renard, Rue du Gué de Nifette, Accès au lycée agricole, Rue République, Rue de la Gare), sur celles de stationnements de véhicules sur la chaussée pour réaliser des effets de chicanes (Quart Canot, Grande Rue, Rue des Champs, Rue Chaumont, Rue Chamilly) et enfin, celle de passages éclusés (Montée St Nicolas, Rue du Puits Caillet, Grande Rue et Quart Canot). Le programme 2019, éventuellement pour tout ou partie 2021, portera sur des renforcements complémentaires de la couche de roulement, une aire de camping cars, une aire de stationnement de compensation au Nord du complexe St Hilaire, une aire de jeux de plein air pour adolescents et adultes au Parc Ste Suzanne, l'aire de l'agorospace étant réservée entre temps aux scolaires. Enfin, une réflexion portant sur l'aménagement de la place de la Platière.

J.-C. G



PETITE ANNONCE:

- UN TERRAIN DE 1500M² EST DISPONIBLE EN Z.A. DU CHAMPS CHAPOUTOT
(EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE STATION D'ÉPURATION)